

Séance du mardi 8 mars 2022 à 20h30  
Mairie – salle du Centre communal

PROCES-VERBAL

<b>Présidence :</b>	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
<b>Présents :</b>	Mme Rosalynne	BOUVIER	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Bastien	GUEx	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Mônica	MERKT	
	M. Marco	REALINI	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Olivier	RIGHETTI	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
<b>Assistent :</b>	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
<b>Excusé-e :</b>	M. Charles	BUFFLE	
	M. Yoann	DÜRMÜLLER	



**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 8 février 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 100'000.-  
pour l'exposition Open House (délibération)
5. Propositions de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions
7. Divers
8. Huis clos (naturalisations)



La Présidente ouvre la séance à 20h30 et salue l'assemblée et le public.

### 1. Approbation du procès-verbal du 8 février 2022

Il n'y a pas de demande de modification.

**Le procès-verbal du 8 février 2022 est approuvé  
par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**

### 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Néant.

### 3. Communications de la Mairie

#### M. SCHMULOWITZ

- **Bains du Saugy**

*Comme convenu dans le cadre des discussions pour le budget 2022, des travaux de rénovation des structures en bois aux bains du Saugy vont démarrer mi-mars. Il s'agit de réparer le mobilier, les pontons et la rampe d'accès. L'ensemble des travaux devrait se terminer début avril.*

- **Réaménagement de la parcelle 1391**

*Située au chemin du Pressoir en face du numéro 6, cette parcelle a été libérée par son locataire il y a quelques mois. L'Exécutif, plutôt que de la remettre en location, a souhaité la mettre en valeur. Le terrain sera totalement nettoyé, débarrassé du cabanon et ressemé en prairie. Un arbre majeur y sera planté. Enfin, un secteur de la parcelle sera recouvert d'herbes aromatiques destinées à la cueillette à l'attention des habitants de la commune.*

- **Transition énergétique**

*Nous avons le plaisir de vous informer que la Commune de Genthod, associée aux Communes de Céligny, Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy, est la lauréate du trophée solaire de la transition énergétique. Ce prix qui nous honore fait suite à l'appel d'offres groupé pour le photovoltaïque lancé en 2020-2021, et qui se prolonge par une 2<sup>e</sup> étape en 2022. L'Exécutif n'oublie pas à cette occasion de remercier Mme BOUVIER qui, la première, a évoqué cette initiative et la possibilité de Genthod de s'y intégrer. Nous pouvons dans ce remerciement associer l'ensemble du Conseil municipal, qui a soutenu par son engagement et ses votes ce magnifique projet.*

- **4, Malagny - décisions de l'Exécutif**

*Dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars, faisant suite à des discussions en commission, l'Exécutif a pris les décisions suivantes. Deux locataires du 4, Malagny, contre un seul actuellement, devront obligatoirement avoir une place de stationnement sur le site du 4, Malagny et non à l'ancienne poste. Une place visiteur sera également créée. La place laissée vacante à l'ancienne poste sera proposée à un habitant du 1-3, Malagny. Enfin, le portail d'entrée du 4, Malagny sera maintenu ouvert 24h/24h.*

## Mme GUINAND

- **Évolution du régime de stationnement sur la commune**

Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal et annoncé par un tous-ménages, une séance publique se tiendra le mercredi 16 mars au centre communal afin de présenter le nouveau concept de stationnement issu des travaux de la commission Aménagement et Mobilité. Ce sera l'occasion non seulement de donner des explications sur les options choisies, mais également d'écouter les remarques et propositions du public afin de pouvoir ensuite continuer le travail en commission.

- **Plan directeur communal : 2<sup>e</sup> atelier du groupe de suivi**

Le samedi 12 mars se tiendra au centre communal le 2<sup>e</sup> atelier du groupe de suivi pour le PDCom. Outre un retour sur les éléments qui étaient ressortis du 1<sup>er</sup> atelier et sur le travail effectué depuis au sein de la commission Aménagement et Mobilité, ce 2<sup>e</sup> atelier traitera de trois thèmes spécifiques : la trame noire, la mobilité douce et l'affectation des parcelles Champs Chavannes.

- **Échange de terrain entre Bellevue et Genthod**

L'Exécutif vous avait précédemment informés de la volonté du Canton de remettre le domaine public cantonal de la route de Collex aux communes de Bellevue et de Genthod, une démarche à laquelle Genthod a clairement indiqué ne pas être intéressée. Dès lors, Bellevue reprenant le domaine public cantonal situé à Genthod, le territoire de notre commune se verrait diminuer de quelque 2'000 m<sup>2</sup>.

Interpellé par un conseiller municipal sur le signe négatif consistant à voir le territoire communal diminuer, l'Exécutif a pris contact avec Bellevue afin de trouver une compensation possible. Notre voisin est entré en matière et propose une reprise par Genthod d'une partie du chemin des Limites, à partir de la route de Rennex. Cette solution aurait l'avantage de permettre une compensation « mètre carré pour mètre carré ». Bien entendu, l'entretien du chemin des Limites devrait ensuite faire l'objet d'un accord ad hoc avec nos voisins, de manière à ce que l'entretien courant reste cohérent.

Ce point sera proposé à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission Finances, Administration et Economie Publique, ceci dans la mesure où il impacte (très légèrement) l'indice de capacité financière de Genthod et où la modification de la frontière communale relève du volet « Administration ».

## M. BAUMGARTNER

- **Ligne de bus 52**

Nous avons le plaisir de vous informer que les travaux devant permettre à la ligne 52 de desservir quelque 300 habitants des Hauts de Genthod commenceront le 14 mars pour finir fin avril. Ces travaux débiteront par le chemin des Limites en face de l'Espace Santé.

- **Gandole-Valavran**

La réfection du revêtement de la route de Valavran avec la construction d'un collecteur d'eaux pluviales jusqu'à la Gandole ainsi que l'élargissement du trottoir au chemin de la Gandole démarreront le 9 mai prochain. Les travaux commenceront par le chemin de la Gandole pour le raccordement des collecteurs.

- **Réseau de chaleur à distance du village - lancement de l'appel d'offre le 15 mars**

Le projet de réseau de chaleur à distance au village est en phase d'instruction auprès de l'Office des autorisations de construire, des demandes de compléments ayant été formulées. Cela dit, le dossier avance de manière positive, permettant à nos mandataires de lancer les appels d'offres pour le matériel et les travaux à mi-mars.

#### 4. Crédit budgétaire supplémentaire pour l'exposition Open House de CHF 100'000.- (délibération)

La Présidente ouvre la discussion.

M. SCHMULOWITZ intervient en préambule :

« Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, reçu par la commission Culture, Sports et Loisirs, M. Simon Lamunière, directeur de l'exposition Open House, nous informait que pour assurer la tenue de l'exposition dans toute son ampleur, les organisateurs avaient besoin, et sollicitaient auprès de la Commune, une rallonge de CHF 150'000.-. Ce montant devant être ajouté aux CHF 100'000.- que la Commune s'était engagée par convention à verser ainsi que les CHF 65'000.- que nous rembourserons aux organisateurs sur présentation des factures pour les frais opérationnels liés à la manifestation.

A la suite de cette demande, le projet Open House a fait l'objet de discussions en commission Culture, Sports et Loisirs les 8 février, 29 mars, 26 avril, 21 septembre, 27 septembre et 4 octobre 2021 et le 7 mars 2022 et en commission Finance, Administration et Economie Publique élargie le 21 février 2022.

Les informations reçues et transmises dans la présente délibération doivent ce soir vous permettre de décider si oui ou non ce financement complémentaire, désormais ramené à CHF 100'000.- au lieu des CHF 150'000.- initialement demandés, est souhaitable, et si les organisateurs ont la capacité de tenir leurs promesses pour organiser sans faille un tel événement avec les retombées positives attendues pour Genthod. »

La Présidente ouvre le débat.

M. GUEX demande l'avis du Maire, en tant que responsable du dicastère Culture, Sports et Loisirs, sur la question. M. SCHMULOWITZ répond que son intervention n'est pas une prise de position, mais une lecture neutre et factuelle qu'il espère éclairante sur les travaux de la commission Culture, Sports et Loisirs.

*[M. SCHMULOWITZ partage son impression que sa table bouge, et demande s'il y a un fantôme dans la salle. L'assemblée rit de bon cœur.]*

M. SCHMULOWITZ attire l'attention sur le fait que c'est véritablement la commission et le Conseil municipal, « brillamment élu », qui sont appelés à prendre position. L'Exécutif n'a pas à influencer cette décision, n'étant pas acteur de cet événement. Il estime que le Conseil municipal a tous les éléments en main pour prendre position.

Mme GLAUS-LEMBO, en tant que présidente de la commission Culture, prend la parole :

« L'avenir d'Open House se joue ce soir, on l'a tous compris.

Si nous acceptons le crédit de CHF 100'000.-, nous confirmerons l'engagement qui avait été pris le 8 mai 2018 à l'unanimité par les membres du Conseil municipal de la précédente législature, et nous aurons enfin le plaisir de découvrir l'exposition, tant souhaitée et attendue, de plus d'une trentaine de pavillons et d'œuvres provenant d'artistes nationaux et internationaux et liés au thème de l'habitat. L'exposition qui doit s'installer pendant deux mois dans notre commune, sera entièrement gratuite pour les habitants de Genthod, et contrairement à la phase I, elle visera un très large public.

Il est vrai que le projet Open House que nous connaissons actuellement a beaucoup évolué, et s'est passablement éloigné du projet initial. Mais n'oublions pas que la pandémie nous a malheureusement tous frappés de plein fouet et que les milieux artistiques ont particulièrement été affectés par la crise qui en a découlé. Simon Lamunière n'a de très loin pas été épargné. Il a été confronté à bien des problèmes durant l'élaboration de son projet. Et plutôt que jeter l'éponge, il a décidé de réadapter l'ensemble du concept Open House. La première phase s'est déroulée à Genthod. Certains l'ont détestée, c'est un fait. Mais certains l'ont adorée, et cela aussi c'est un fait. De même que les deuxièmes et troisièmes phases rencontrent actuellement un grand succès auprès d'un large public.

Alors oui, je ne vous le cache pas, les membres de la commission Culture, Sport et Loisirs se sont beaucoup inquiétés et se sont longuement questionnés sur la pertinence de ce crédit supplémentaire de CHF 100'000.-. Comme vient de vous le dire notre Maire, plusieurs séances ont été consacrées au projet Open House. Nous avons demandé à M. Lamunière de nous donner un certain nombre de garanties. Il a répondu à toutes nos demandes et a pu nous fournir toutes les garanties demandées. A l'heure où je vous parle, Open House est soutenue par le Conseil d'Etat et par plus de 20 entités et fondations.

Accorder ce crédit de CHF 100'000.- ne veut pas dire 'On met CHF 100'000.- dans le portemonnaie de M. Lamunière'. Accorder ce crédit signifie soutenir des artistes de tous horizons, soutenir l'art, offrir à nos habitants une exposition bien plus accessible que celle de la phase I – car c'est ce qui inquiète beaucoup de personnes. Accorder ce crédit de CHF 100'000.-, c'est offrir à nos communiens – et pas seulement – la possibilité de vivre une expérience unique, ludique, fascinante, instructive, imaginée et créée par un enfant de Genthod, Simon Lamunière.

Si, en revanche, nous refusons ce crédit de CHF 100'000.- ce soir, je crains fort que nous n'ayons jamais la possibilité de vivre cette formidable expérience, mais également que nous courions le risque d'y perdre en crédibilité.

C'est pourquoi je vous invite, Mesdames, Messieurs, à approuver ce soir ce crédit de CHF 100'000.-. »

La Présidente ouvre le débat.

M. REINMANN n'a personnellement rien trouvé de fascinant dans la première mouture de cette exposition, et ne fait pas confiance à M. Lamunière. Il pense que ce projet est une chimère. Il comprend que la commission a hérité de ce projet de la précédente législature et qu'elle entend le mener à terme, ce qu'il comprend. Il pense que ce projet ne vaut pas la peine d'investir encore CHF 100'000.- après les CHF 165'000.- déjà dépensés. Il votera non à cette demande de crédit budgétaire. Il demande que sa prise de position soit bien inscrite dans le procès-verbal afin qu'il puisse se dédouaner si jamais ce crédit devait être approuvé.

Mme DECOSTERD souhaite relever les mêmes points que Mme GLAUS-LEMBO :

« Considérant que :

- cette rallonge est nécessaire pour la réalisation de la dernière phase, la plus importante et la plus marquante ;
- cette rallonge est fortement liée à la crise du Covid (changement du format de l'exposition, exposition plus longue, moins d'investisseurs en cette période incertaine) qui a été difficile pour tout le secteur artistique, M. Lamunière inclus ;
- avec cette rallonge, M. Lamunière s'engage à remplir les conditions demandées, entre autres une meilleure communication, une meilleure intégration des Gentousiens notamment par la gratuité d'entrée et davantage de visites guidées prévues (inclus avec l'école) ;
- sans cette rallonge, ce sera un 'flop' garanti par réduction de voilure sans aucune obligation de remplir les conditions supplémentaires demandées, donc une moins bonne intégration des Gentousiens, voire une suppression totale de cette dernière phase ;
- avec cette rallonge, on a au moins une chance d'aller au bout du projet et espérer récolter une bonne publicité en comptant sur le succès escompté ;
- soutenir ce projet, c'est également soutenir le milieu artistique qui a bien souffert de la crise du Covid, sans oublier les étudiants notamment de l'EPFL et de la HEAD, qui en ont bénéficié également lors de la phase I et qui nous ont offert des constructions intéressantes et très appréciées d'après les retours que j'ai pu avoir ;
- ce projet a vu le jour lors de la précédente législature, qu'il avait remporté un vif succès, et que le mener à son terme, c'est également respecter cette volonté initiale ;

- enfin, le risque financier notamment lié à l'estimation généreuse de la recette de la billetterie ne sera en aucun cas à la charge de la Commune et ne met pas en péril l'exposition puisque les comptes seront établis une fois l'exposition terminée,

je recommande vivement de voter favorablement cette rallonge ce soir. »

Mme UDRY va également dans le sens de ses collègues de commission. Elle rappelle que la commission, réunie la veille au soir, a renouvelé son soutien à l'exposition après une longue analyse des enjeux et du budget. Des garanties ont été obtenues sur les exigences de la commission, le nombre d'œuvres est confirmé, et des fonds ont été réunis. L'annulation de cette phase pour laquelle tout ce projet a été mis en œuvre serait, de son point de vue, une défaite.

Mme BOUVIER a longtemps été plutôt contre ce projet. Aujourd'hui, elle fait sienne la conviction que la culture est un acte de résistance, un acte de résistance contre la sinistrose ambiante, contre les avions qui interdisent de construire sur notre territoire. Cette exposition serait un moyen de montrer la force de Genthod. Dans les moments difficiles, la culture a toujours été un acte de résistance face à l'impuissance contre maintes choses. Pour cette raison, elle va voter oui à cette rallonge, aussi pour le travail important consenti par la commission. Elle a en revanche entendu beaucoup d'avis négatifs et pense que la communication auprès de la population devra être travaillée pour qu'elle puisse s'approprier cette exposition. Elle remercie la commission d'avoir tenu le coup pour porter ce projet jusqu'au bout.

M. REALINI a déjà exposé en commission Finance, Administration et Economie Publique élargie les raisons de son opposition à cette rallonge. Il lui semble qu'il est donné à ce projet une importance démesurée pour la survie de la commune. Il rappelle que bien qu'un contrat devant un avocat ait été signé par les deux parties, l'organisateur n'a pas tenu ses engagements, et que tout ne peut être mis sur le dos du Covid. Il rappelle que CHF 65'000.- restent à payer mais ne devraient pas l'être. CHF 100'000.- paraissent suffisants pour les « trois cabanes » produites. Il peut à la limite concéder CHF 35'000.- pour arriver aux CHF 100'000.- demandés. Sinon, le projet avoisine CHF 300'000.-, un montant qui lui apparaît exorbitant pour un projet qui a « énervé tout le monde » et, surtout, déçu la population. Cette somme pourrait être mise à profit pour bien d'autres projets culturels « plus sympas ». La population a donné mandat au Conseil municipal de préserver la vie dans la commune et les deniers publics. Pour lui, on ne doit pas s'obstiner dans l'orgueil et il faut avoir le courage de dire non à une nouvelle promesse, et assumer cet échec.

GLAUS-LEMBO aimerait préciser que ce n'est pas « CHF 100'000.- pour trois cabanes ». Le projet a fait surgir huit œuvres d'art, constructions ou raisonnements architecturaux dans la phase I. Elle trouve quelque peu offensant de prêter à la commission un manque de courage devant cette décision. Ses membres, comme ils l'ont prouvé la veille au soir, ne manquent pas de courage et croient véritablement à ce projet.

Personne d'autre ne demandant la parole, la Présidente met aux voix la délibération.

### **Crédit budgétaire supplémentaire pour l'exposition Open House de CHF 100'000.-**

*Vu le souhait de la Commune de Genthod, sur la base d'une proposition apportée en commission Culture, Sports et Loisirs le 16 avril 2018, de tenir une exposition de micro-maisons et sculptures sur la commune de Genthod et ses grands domaines, et validé par le vote d'une résolution du Conseil municipal le 8 mai 2018 ;*

*vu la signature d'une convention fixant les conditions de tenue de l'exposition datée du 25 juin 2019 ;*

*vu le montant de CHF 65'000.- versé en deux virements dans le courant de l'année 2019 ;*

*vu la tenue du premier volet de l'exposition sur différents espaces de la commune de Genthod, sur les sites du parc Lullin et des Bains du Saugy, du 7 mai au 30 août 2021 ;*

*vu le montant de CHF 35'000.- versé en décembre 2021, tel que convenu après la tenue de la première session de l'exposition ;*

*vu la volonté unanime de la commission Culture, Sports et Loisirs dans sa séance du 4 octobre 2021 de prévoir un crédit supplémentaire de CHF 100'000.- en vue de la deuxième session de l'exposition qui se tiendra de juin à août 2022 (selon mail des organisateurs du 18 janvier 2022), si les conditions suivantes posées par la Commune sont respectées de la part d'Open House :*

- a. confirmation écrite du Département de la cohésion sociale en date du 3 décembre 2021 de la mesure de soutien au domaine culturel COVID-19 avec la contribution à des projets de transformation pour le montant énoncé en commission de CHF 154'336.- (annexe 1);*
- b. concept de billetterie détaillé validé par le Service cantonal de la gérance dans son courrier du 14 janvier 2022 (annexe 2);*
- c. nombre minimum de 30 œuvres exposées à Genthod lors de la phase 4 (mail des organisateurs du 16 décembre 2021) ;*
- d. entrée gratuite pour les habitants de Genthod (mail des organisateurs du 16 décembre 2021) (annexe 3);*
- e. organisation de 4 visites guidées gratuites pour les habitants de la commune (mail des organisateurs du 16 décembre 2021 - annexe 3);*
- f. organisation par Open House de visites scolaires pour l'Ecole de Genthod (mail des organisateurs du 16 décembre 2021 – annexe 3).*

*vu le préavis positif de la commission Finance, Administration et Economie Publique du 21 février 2022 ;*

*conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*et sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE**

**à la majorité simple**

**~~D'ACCEPTER / DE REFUSER-~~**

**par 10 oui, 2 non et 2 abstentions**

**sur 15 conseillers municipaux présents à la séance**

- 1. D'ouvrir un crédit supplémentaire de CHF 100'000.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2022 pour l'exposition Open House.*
- 2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous la rubrique n° 3290.01.31300.28 NL.*
- 3. De compenser ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

## 5. Propositions de la Mairie

### Aide à l'Ukraine – Chaîne du bonheur

Mme GUINAND prend la parole :

« Au vu des événements dramatiques en Ukraine, et face à l'ampleur de la crise humanitaire qui se profile, l'Exécutif propose au Conseil municipal d'allouer une aide d'urgence en faveur de la population ukrainienne, sous la forme d'un don de CHF 10'000.- à la Chaîne du Bonheur.

Nous vous proposons plus spécifiquement de voter un dépassement de CHF 10'000.- à la ligne budgétaire 'aide à l'étranger'. Ainsi le montant inscrit au budget 2022 sur cette ligne, soit CHF 100'000.-, restera disponible pour attribution aux dossiers/associations que sélectionneront, durant l'année, les membres de la commission Social et Naturalisations. »

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, la Présidente met aux voix cette proposition.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

à la majorité simple

**D'ACCEPTER**

par 14 oui

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

un dépassement de CHF 10'000.- à la ligne budgétaire « aide à l'étranger » pour versement d'un don à la Chaîne du Bonheur.

Mme GUINAND remercie également le Conseil municipal au nom de l'Exécutif, précisant que ce don pourra être promis le lendemain lors de la récolte de fonds organisée par la Chaîne du Bonheur.

La Présidente remercie l'Exécutif de cette initiative. Mme GLAUS-LEMBO remercie l'Exécutif de cette bonne surprise, qui, elle n'en doute pas, aurait été proposée par l'un des groupes politiques.

## 6. Propositions individuelles et questions

### Places de stationnement motos devant le Tennis Club

M. REINMANN a conscience que « la situation actuelle est délicate et que l'approvisionnement est difficile ». Il demande toutefois ce qu'il adviendra des deux places de motos demandées devant le Tennis Club de Genthod. M. SCHMULOWITZ répond que l'entreprise attend la fin de la période de gel possible.

## 7. Divers

### Guerre en Ukraine

Des communiens ont interpellé M. ROSSET pour demander si la Commune dispose de stocks suffisants de pastilles d'iode en cas de circulation de poussières radioactives. M. GRANGER répond que des stocks suffisants sont disponibles au poste de commandement de Valavran pour toute la population couverte par l'Organisation régionale de protection civile de Valavran (ORPC), et cela du Grand-Saconnex à Céligny. Ces pastilles ne seront diffusées que sur ordre de la Confédération. Les processus de distribution sont en place et seront contrôlés dans les jours à venir. L'ORPC est opérationnelle depuis plusieurs mois. La place en abri est également suffisante pour toute la population.

### Concept de stationnement

M. GRANGER prend la parole :

« Le PLR de Genthod souhaite s'exprimer concernant la nouvelle réglementation à venir pour les parkings sur la commune. En effet, une réglementation s'impose afin de limiter les véhicules 'ventouse' et dissuader les personnes susceptibles d'utiliser notre commune pour un P+R. Dans cette expectativa, il nous faut réguler le trafic des pendulaires et c'est là notre vœu. Pour autant, nous ne souhaitons pas que la future implémentation impacte négativement la qualité de vie des Genthousiens. ».

M. ROSSET avoue n'avoir pas très bien compris cette intervention. M. GRANGER explique que le PLR aimerait s'assurer qu'à cette étape du processus, et en amont de la séance publique prévue, les décisions n'impactent pas négativement la qualité de vie des communiens.

Mme GUINAND répond que le concept a été validé par la commission ad hoc et l'Exécutif. Des variantes sont toutefois possibles suite au travail et aux discussions avec le Canton. Le concept final sera certainement différent de celui présenté sur le tous-ménages distribué. Mais certaines attitudes devront certainement évoluer. La séance publique prévue est destinée à se mettre à l'écoute de la population pour améliorer le projet, sans bien sûr garantir que chaque communiien verra ses intérêts personnels pris en compte.

## 8. Huis clos (naturalisations)

Néant.

SÉANCE LEVÉE À 21H15.

  
Le Secrétaire du Bureau  
Bastien GUEX

  
La Secrétaire  
Ariane HENTSCH CISNEROS

  
La Présidente  
Geneviève CADEI-MILLOT